



## Demande de réparation d'un véhicule avant expertise

Par **metaikone**, le 13/11/2012 à 15:23

Bonjour,

pour l'histoire, mon véhicule en stationnement s'est fait heurté par un bus au niveau de la roue AVG, celui ne s'est pas arrêté mais 2 témoins mon laisser son immatriculation. mon aile est donc abimée, la jante aussi et semble tordue et ma portière (deja abîmée avant le sinistre) ne s'ouvre plus. je constate plus tard les degats, contacte mon assurance et planifie un remorquage des le lendemain pour l'expertises.

c'est la que ça se complique:

l'expert demande une géométrie pour finaliser son expertise, le garagiste refuse de faire la géométrie tant que je n'aurai pas changer mes triangles de direction (apparemment, une usure prononcée relevée par l'expert et le garagiste).

le garagiste refuse également de changer mon aile tant que je n'ai pas changer ma portière car l'aile neuve sera immédiatement détérioré a l'ouverture de ma portière abîmée.

aujourd'hui cela fait une semaine que je n'ai pas de véhicule (de prêt non plus), et la seule solution qui m'est proposée est que je paye les réparations de mes triangles et de ma portières, afin que l'expertise puisse être finalisée après le contrôle du train avant, et par la suite je pourrai avoir un vehicule de pret.

il y a deux points sur lesquels j'aimerais être éclairé:

- sont ils en droit de me demander la réparations de me triangles avant le contrôle du train avant, sachant que ce contrôle est demandé par l'expert pour finaliser sont dossier. de plus si je fais réparer mes triangles avant la finalisation de l'expertise, le véhicule ne sera plus dans l'état dans lequel il a été retrouvée et j'ai peur de payer moi même des dégâts n'étant pas seulement lié a l'usure, mais aussi a cet accident.

- concernant ma portière, sont ils en droit de refuser les réparations si je la remplace pas? cette portière était certes en mauvais état au préalable mais avant ce sinistre, elle pouvait s'ouvrir. puis demander réparation en signant une décharge pour les dégât que pourrait engendrer ma portière abîmée sur l'aile neuve?

en gros j'avais une voiture roulante, et je n'ai plus de véhicule, ni de véhicule de prêt, et on me demande en gros 1200€ de réparation a ma charge avant leur prise en charge alors que je suis assuré tout risque (véhicule de 6 ans 100K km)

merci,

cdlt,

Nicolas.